



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

JA  
AS



Le Directeur

Dossier suivi par : Gilles FLUTET  
Tél. : 04.67.82.16.36  
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf : SFU/AS/CP/FM

N/Réf : GF/LG/83/17

Objet : Projet de PLU  
Commune de Flayosc

Monsieur le Maire  
Mairie de Flayosc  
Avenue Angelin German  
83780 FLAYOSC

Montreuil-sous-Bois, le 23 mars 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 17 janvier 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Flayosc est incluse dans les aires géographiques des AOC « Huile d'olive de Provence » et « Côtes de Provence ». Elle appartient également aux aires géographiques des IGP « Agneau de Sisteron », « Var », « Méditerranée » et « Miel de Provence ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'INAO a bien noté l'augmentation surfacique de la zone agricole qui passe de 766 ha pour le POS en vigueur à 1740 ha pour le projet de PLU.

Cependant ce projet de PLU consomme des espaces agricoles notamment retenus dans l'aire parcellaire délimitée de l'AOC « Côtes de Provence ».

Ce projet de PLU prévoit onze STECAL dans les zones A ou N dont deux sont notamment consommateurs de parcelles retenues dans l'aire parcellaire de l'AOC « Côtes de Provence » :

- Le STECAL Nt1 du Château de Berne pour une superficie de 12,6 ha, consomme 0,57 ha de vignes, 0,3 ha d'oliviers et 1 ha de bois retenus dans l'aire parcellaire de l'AOC « Côtes de Provence »
- Le STECAL Ne1 de la base Ulm s'étend sur 6,3 ha de terres retenues dans l'aire parcellaire de l'AOC « Côtes de Provence ». Cette activité existante est autorisée par l'état. Cependant le projet de construction de 750 m<sup>2</sup> de bâtiments à proximité du vignoble est trop impactant.
- Le STECAL Ne2 qui s'étend sur 0,9 ha, prévoit la construction d'un centre équestre avec un projet de bâtiment de 5000 m<sup>2</sup> (avec installations solaires sur les toitures), à proximité du vignoble d'appellation, ce qui aura un impact paysager important..

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04  
www.inao.gouv.fr

Ce projet de PLU prévoit également la création d'une zone 1AUba à vocation d'habitat à caractère résidentiel sur le secteur de Sauveclare, très éloignée du centre urbain qui consomme notamment 1,7 ha de zone NC du POS retenue dans l'aire parcellaire de l'AOC « Côtes de Provence », dont 0,77 ha en vignes en AOC.

Ce projet de PLU prévoit également plusieurs emplacements réservés qui consomment de l'espace agricole en production :

- ER 55 (aménagements paysagers et installations d'équipements publics, pédagogiques et de loisirs) d'une superficie de 7 ha, permet l'acquisition de terres, vignes (1,5 ha) et oliviers retenus dans l'aire parcellaire de l'AOC « Côtes de Provence » à la périphérie du village.
- ER 38 (aménagement d'un bassin de rétention) d'une superficie de 5700 m<sup>2</sup> consomme deux parcelles de vignes en IGP.

En conclusion, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet qui favorise l'étalement urbain et qui est consommateur d'espaces agricoles retenus dans l'aire parcellaire de l'AOC « Côtes de Provence » .

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Luc DAIRIEN

Copie : DDTM 83

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)